



Bilan annuel d'activités

2017



**Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière
3511 route des Vignères, 84250 Le Thor**

SOMMAIRE

LES CHIFFRES-CLES 2017	3
BILAN DE L'ANNEE 2017.....	4
PREAMBULE.....	4
1 LES TRAVAUX	4
1.1 LE DEBROUSSAILLEMENT REGLEMENTAIRE AUX ABORDS DES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION.....	4
1.1.1 Routes départementales :	4
1.1.2 Chemins communaux :	5
1.2 LE DEBROUSSAILLEMENT AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES A MOYENNE TENSION	6
1.3 LES TRAVAUX DE DFCI REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES	6
1.3.1 Les « mise aux normes ».....	6
1.3.2 Les travaux de maintien en l'état opérationnel (MEO)	7
1.4 TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES	8
1.4.1 Réfection de pistes	8
1.4.2 Barrières DFCI.....	8
1.5 TRAVAUX DIVERS	8
1.6 ENTRETIEN DU RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEE	8
1.6.1 L'entretien des sentiers	8
1.6.2 Le balisage.....	9
1.6.3 La signalétique	9
2 OPERATION DE PORTER A CONNAISSANCE.....	10
2.1 LANCEMENT DE L'OPERATION.....	10
2.2 RELEVES DE TERRAIN.....	11
2.3 SUIVI DES COMMUNES AYANT COMMENCE L'OPERATION LES ANNEES PRECEDENTES	11
2.4 SOLLICITATION D'AUTRES COMMUNES	12
2.5 ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	12
3 DEMARCHE DE MAITRISE FONCIERE	13
4 FORMATION DES ELUS ET DES AGENTS TERRITORIAUX	14
4.1 PRESENTATION.....	14
4.2 BILAN CHIFFRE DE LA FORMATION	15
4.3 EVALUATION	16
5 COMMUNICATION	17
5.1 SITE INTERNET DU SYNDICAT FORESTIER	17
5.2 EDITIONS	17
5.3 MANIFESTATION GRAND PUBLIC	17

Les chiffres-clés 2017

Le Syndicat mixte a réalisé les nombreux travaux présentés dans ce document, dont les chiffres clés sont les suivants :

Travaux forestiers

20 517 heures d'ouvriers,
4 712 heures de tronçonneuses et débroussailleuses,
5 817 heures d'engins.

169,08 ha débroussaillés le long des routes départementales,
41,93 ha débroussaillés le long des chemins communaux,
125,89 ha débroussaillés le long des pistes DFCI,
88,2 km de lignes électriques inventoriées et 15,75 km débroussaillées (maitrise d'œuvre ENEDIS),
8,8 km de pistes réfectionnées.

PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

59 km de sentiers entretenus,
601 km d'entretien de balisage de sentiers,
1555 panneaux contrôlés, nécessitant 48 rescellements, 21 poses de panneau et 193 réparations.

OLD (obligations légales de débroussailler)

Animation du porter à connaissance dans 2 communes soit 224 propriétaires,
Réalisation de relevés de terrain sur 2 communes, soit 249 propriétaires,
Réunion publique et visites de terrain dans 4 communes (procédure simplifiée),
Conseils dans 16 communes ayant commencé les années précédentes.

Maitrise foncière

45 pistes en cours d'étude sur 2 massifs
Information des propriétaires sur 4 autres massifs

Formation

179 personnes, représentants 57 communes et 6 organismes, ont participé aux journées de formation des élus et des agents communaux sur la protection des forêts contre l'incendie : Actions préventives et obligations légales.

Communication

-19 387 visiteurs sur le site Internet.
-Réédition de la 2^{ème} édition du « Guide du débroussaillage autour des constructions en Vaucluse » à 10 000 exemplaires.
-Stand à la fête de la forêt.

Bilan de l'année 2017

Préambule

Cette année a été marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe de direction au Syndicat mixte forestier. Madame Sylvie Bonvin a pris le poste de direction le 1^{er} février 2017. Vous trouverez la nouvelle équipe du Syndicat mixte en annexe 1 de ce document.

Par ailleurs, et pour une première fois, le Syndicat mixte a réalisé une formation de quatre jours pour les élus et des agents communaux sur la protection des forêts contre l'incendie, en partenariat avec la DDT de Vaucluse. Cette formation, qui a permis un réel rapprochement entre les élus et les acteurs de la DFCL, a été très appréciée.

1 Les travaux

Bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine forestier, le Syndicat mixte forestier est impliqué plus particulièrement dans les travaux et la gestion des ouvrages préventifs de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI).

Il apporte aux collectivités adhérentes une assistance technique ainsi qu'une aide au montage des dossiers, à la recherche de financements, à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des projets.

Voici les réalisations de l'année 2017.

1.1 **Le débroussaillage réglementaire aux abords des voies ouvertes à la circulation**

1.1.1 Routes départementales :

- Création de bandes débroussaillées :

En 2017 les travaux ont concerné **28,27 hectares** de création de bandes débroussaillées, réalisées le long des routes suivantes :

- Apt-Saignon : 6,5 ha sur la RD 114
- Entrechaux : 3,43 ha sur la RD 13
- Malaucène – Le Barroux - Caromb : 9,74 ha sur la RD 938
- Mazan – Malemort-du-Comtat : 3,87 ha sur la RD 5
- Sannes : 4,73 ha sur la RD 27

- Entretien de bandes débroussaillées :

En 2017 les travaux ont concerné **129,28 hectares** d'entretien de bandes débroussaillées, réalisés le long des routes suivantes :

- Grambois : 11,75 ha sur la RD 122, à La Ringuière
- Mirabeau – Beaumont-de-Pertuis : 9,38 ha sur la RD 198
- Murs - Joucas : 8,55 ha sur la RD 102a
- (Mollans) – Saint-Léger – Brantes - Savoillans : 18,50 ha sur la RD 40

- La Bastidonne - Mirabeau : 11,60 ha sur la RD 973
- Ménerbes - Lacoste - Bonnieux : 7,71 ha sur la RD 3
- Beaumes-de-Venise – Lafare – Suzette – Le Barroux : 11,15 ha sur la RD 90
- Gordes – Les Beaumettes : 5,80 ha sur la RD 103
- Bonnieux – (Col du Pointu): 5,46 ha sur la RD 232
- (Les Imberts) – Gordes – (Saint Pantaléon) : 3,82 ha sur la RD 148
- Pertuis – La Bastidonne : 3,60 ha sur la RD 973
- Ménerbes – Lacoste : 3,35 ha sur la RD 100
- Saumane-de-Vaucluse - (L’Isle-sur-la-Sorgue) : 3 ha sur la RD 175
- Ménerbes : 1,42 ha sur la RD 3 ouest
- Lafare – La Roque-Alric : 8,50 ha sur la RD 90a
- Murs : 7,46 ha sur la RD 244
- Mondragon – Uchaux : 5,30 ha sur la RD 12



RD 90a : Le Barroux – Lafare – septembre 2017

- Mise aux normes des bandes débroussaillées :

En 2017 les travaux ont concerné **11,53 hectares** de mise aux normes des bandes débroussaillées, réalisées le long des routes suivantes :

- Murs - Gordes : 11,53 ha sur la RD 15

1.1.2 Chemins communaux :

En 2017 les travaux ont concerné **41,93 hectares** le long des chemins communaux :

- Cheval-Blanc: 3,94 ha sur 2 chemins communaux
- Crillon-le-Brave : 3,53 ha sur 1 chemin communal
- Gargas : 5,04 ha sur 6 chemins communaux
- Gordes : 0,82 ha sur 1 chemin communal
- Goult : 0,20 ha sur 1 chemin communal
- Lacoste : 2,82 ha sur 7 chemins communaux
- Saint Martin -de-la-Brasque : 4,45 ha sur 11 chemins communaux
- Bollène : 11,50 ha sur 14 chemins communaux
- L’Isle-sur-la-Sorgue : 2,33 ha sur 3 chemins communaux
- Sivergues : 4,80 ha sur 3 chemins communaux



*Chemin communal Le Castelas à
Saint Martin-de-la-Brasque – mai 2017*

1.2 Le débroussaillage aux abords des lignes électriques à moyenne tension

Une nouvelle tranche de travaux de débroussaillage réglementaire aux abords des lignes à moyenne tension a été proposée à ENEDIS qui en a la maîtrise d'œuvre. Le Syndicat forestier détermine les zones à débroussailler, réalise l'étude foncière et fait la demande des autorisations de passage auprès des propriétaires concernés.

Le programme 2017 a permis de faire les études foncières sur 88,182 km de lignes électrique en Vaucluse et d'en débroussailler 15,75 km :

- Inventaire et débroussaillage Ventoux Nord : 15748 ml
- Inventaire + étude foncière couloir rhodanien : 15577 ml
- Inventaire + étude foncière Petit Luberon Sud : 4352 ml
- Inventaire + étude foncière Plateau de Sault : 52505 ml
- +Etude foncière Alpilles Est : 22871 ml

1.3 Les travaux de DFCI réalisés dans le cadre du programme de mise aux normes

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la convention tripartite Région, Département, Syndicat mixte forestier. En 2017, **125,89 ha ont été réalisés.**

Plusieurs types de travaux ont été distingués :

1.3.1 Les « mise aux normes »

Ils sont réalisés sur des portions anciennement ouvertes, mais dont la largeur est insuffisante ou la densité des arbres reste excessive.
Cette année 15,50 ha ont été réalisés.

Massif	Commune	Mise aux normes
Petit Luberon	Les Taillades	PL 30 Piste de Pied-Caud Ouest : 15,50 ha

1.3.2 Les travaux de maintien en l'état opérationnel (MEO)

Ces travaux d'entretien concernent les parties déjà ouvertes et aux normes, dont le phytovolume arbustif dépasse le seuil de 2600m³/ha.

Cette année 110,39 ha ont été réalisés.

La répartition des travaux par massif est la suivante :

Massifs	Communes	Maintien en l'état opérationnel
Monts-de-Vaucluse	Murs	MV 28 Piste du Jas du Griffon : 13,67 ha
	L'Isle-sur-Sorgue	MV 50 Piste des Gypières : 8,10 ha
	L'Isle-sur-Sorgue - La Roque-sur-Pernes	MV 510 Piste des Romains : 1,81 ha
	Saumane-de-Vaucluse	MV 18 Piste de la Mauvaise : 1,62 ha
Basse Durance	Ansouis	BD 40 Piste de l'Hubac : 19,53 ha
	Villelaure	Interface des Glénettes : 12 ha
	Villelaure	BD 41 Piste de Terre Blanche : 11,50 ha
Grand Luberon	Cabrières d'Aigues	GL 10 Piste des Méritants : 15,03 ha
	La Motte d'Aigues	GL 10 Piste des Méritants : 11,03 ha
	Peypin d'Aigues	GL 10 Piste des Méritants : 7,25 ha
Bollène/Uchaux	Bollène	BU 22 Piste de Jonquerolles : 8,20 ha
Hors massif	Sorgues	HM 200 Piste de la Montagne : 0,65 ha



MV 18 – Saumane-de-Vaucluse

1.4 Travaux sur les infrastructures

1.4.1 Réfection de pistes

Ces travaux ont été sous-traités par des entreprises. Ils représentent un total de **8 800 mètres linéaires réalisés**.

- Cucuron : GL 31 Piste de Cucuron : 7600 ml
- Cucuron : GL 311 Piste de l'Ermitage : 1 200 ml

1.4.2 Barrières DFCI

Barrière des pistes DFCI :

- Monts de Vaucluse : MV 16 Saumane : 1 barrière
- Massif de Bollène -Uchaux : BU 11 Mornas : 1 barrière
- BU 24 Bollène : 1 barrière
- BU 10 Piolenc : 1 barrière
- BU 100 Piolenc : 2 barrières
- BU 12 Piolenc : 2 barrières
- BU 110 Piolenc : 2 barrières

1.5 Travaux divers

- Apt/Castellet : entretien du véloroute du Calavon
- Carpentras- Jonquières : débroussaillage de la Via Venaissia et divers travaux
- Roussillon : OLD
- Bollène : débroussaillage sur la réserve ONC
- Saint Didier : élagage des abords du chemin de l'Amoulette
- Robion : mise en sécurité de la future Véloroute
- La Roque-sur-Pernes : résorption des sentiers parasites sur l'ENS des platrières
- + Saintes Maries-de-la-Mer : débroussaillage sur la réserve ONC

1.6 Entretien du réseau de sentiers de randonnée

Dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), le Syndicat mixte a la charge de réaliser les travaux d'entretien annuel du réseau de sentiers. Cela représente pour l'année 2017 :

1.6.1 L'entretien des sentiers

- 59,08 km de sentiers entretenus (petit débroussaillage, épierrage) sur l'ensemble du département.
- 14,23 km de création/réouverture de sentier
- Confection/entretien de marches : 5 à La Bastide des Jourdans, entre Luzerne et Ravin du Gancet ; 4 à Gordes, entre Les Daumas et Saint-Pantaléon
- Terrassement : 100 ml réalisés à Gordes, entre Les Daumas et Saint-Pantaléon suite à une correction de tracé

1.6.2 Le balisage

- Entretien du balisage : 601,62 km réalisés, en suivant la norme édictée par la Fédération française de randonnée.
- Création de balisage sur 5,98 km :
 - Apt : sur 500 mètres entre Plan d'eau et Gargas
 - Vaugines : sur 2 000 ml entre Chemin de Lautin et Cucuron
 - Caseneuve : sur 100m entre La Lègue et Combaury déplacement du sentier suite à la demande justifiée du Berger.
 - Brantes et Saint-Léger-du-Ventoux : 3 100m entre Combe de la Mine et Serre Gros suite au déclassement du GR
 - Visan : sur 125m entre Combauche et Samson en correction de tracé Lagnes : sur 330 ml entre Chante-Perdrix et La Falaise (GRP)

1.6.3 La signalétique

- Visite de contrôle de la signalisation de 1555 panneaux de carrefour nécessitant 43 rescelllements de poteau, 193 petites réparations et 21 poses de panneau complet.



2 Opération de porter à connaissance

Mise en place en 2004, l'opération de porter à connaissance, basée sur un diagnostic cartographique, une réunion publique avec remise de carte personnalisée aux propriétaires concernés et accompagnement de terrain (visites, conseils,...), a permis à ce jour d'aider 62 communes à appliquer les obligations légales de débroussaillage (OLD) sur leur territoire.

L'opération d'information sur la réglementation du débroussaillage autour des habitations a permis en 2017 :

- d'animer le porter à connaissance dans 2 communes, soit 224 propriétaires,
- de sensibiliser en réunion publique 4 communes, soit 554 personnes invitées,
- de réaliser les relevés de terrain de 2 communes, soit 249 propriétaires concernés,
- de conseiller les propriétaires dans 16 communes ayant commencé les années précédentes.



Réunions publiques à Murs et Les Beaumettes

2.1 Lancement de l'opération

Cette année deux communes ont réalisé un porter à la connaissance sur le débroussaillage réglementaire auprès de leurs administrés et quatre communes ont organisé des réunions publiques (trois d'entre elles avaient déjà fait un porter à connaissance précédemment).

Voici le tableau récapitulatif :

Commune	Diagnostic initial	Nombre de propriétaires	Réunion publique	visites sur le terrain
Saint Marcellin-lès-Vaison	Eté 2016	80	13 décembre 2016	12 janvier 2017
Sorgues		63	28 février 2017	7 mars
Murs		175	21 avril	19 mai
Villelaure		210	22 mai	6 juin
Lacoste	Printemps 2017	144	1er juin	19 et 20 juin
Les Beaumettes		106	16 octobre	8 décembre

Zoom sur la commune de Lacoste



Ce village adossé au flanc nord du Luberon est entouré de façon très imbriquée de boisements, de vergers, de terres agricoles et de carrières plus ou moins en exploitation. La végétation a gagné les zones habitées jusqu'aux abords du vieux village. Le développement touristique augmente également le risque de départ de feu.



Nombre de propriétaires concernés : 144
 Etude de terrain : printemps 2017
 Réunion publique : 1er juin : 44 propriétaires (32 % des propriétaires invités)
 Tournées de visite : 19 et 20 juin : 33 propriétaires rencontrés
 Visites à la demande : 6 propriétaires
 Demande de renseignements par téléphone : 15 propriétaires.

2.2 Relevés de terrain

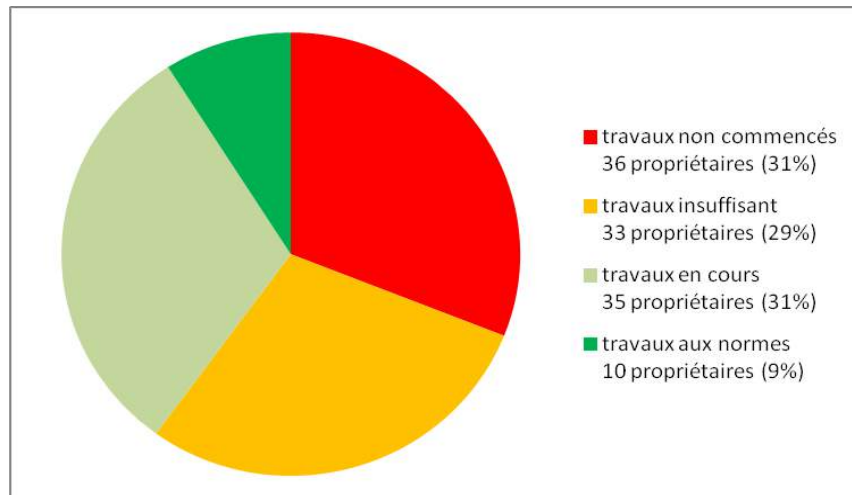
La communauté de communes des Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse a demandé un porter à connaissance sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse. Les relevés ont donc commencé pour toutes les constructions situées dans la zone soumise à la réglementation.

2.3 Suivi des communes ayant commencé l'opération les années précédentes

Des évaluations de l'avancement des travaux ont été réalisées sur deux communes en accord avec les élus :

Commune	Nombre de propriétaires	Date de l'évaluation	Résultat de l'évaluation : note			
			0	1	2	3
Uchaux	424	juillet 2017	48%	22%	25%	5 %
St Martin de la Brasque	175	Septembre 2017	31%	29%	31%	9%

La notation de l'évaluation de l'avancement des travaux s'effectue sur 4 niveaux :
 0 : travaux non commencés ou insignifiant,
 1 : travaux insuffisants,
 2 : travaux en grande partie réalisés (mais pas encore aux normes demandées),
 3 : travaux réalisés aux normes demandées.



*Résultats de l'évaluation de l'avancement des travaux
sur la commune de Saint Martin-de-la-Brasque*

Les résultats ont été communiqués aux communes avec le listing de la notation afin de faire des rappels aux propriétaires qui ne sont pas encore aux normes.

D'autres évaluations sont programmées : Le Barroux, Venasque, Saumane-de-Vaucluse...

D'autre part les conseils et l'information se poursuivent à la demande des propriétaires (nouveaux propriétaires, personnes absentes les jours de visites organisées) : renseignements téléphoniques / visites de terrain (une soixantaine)

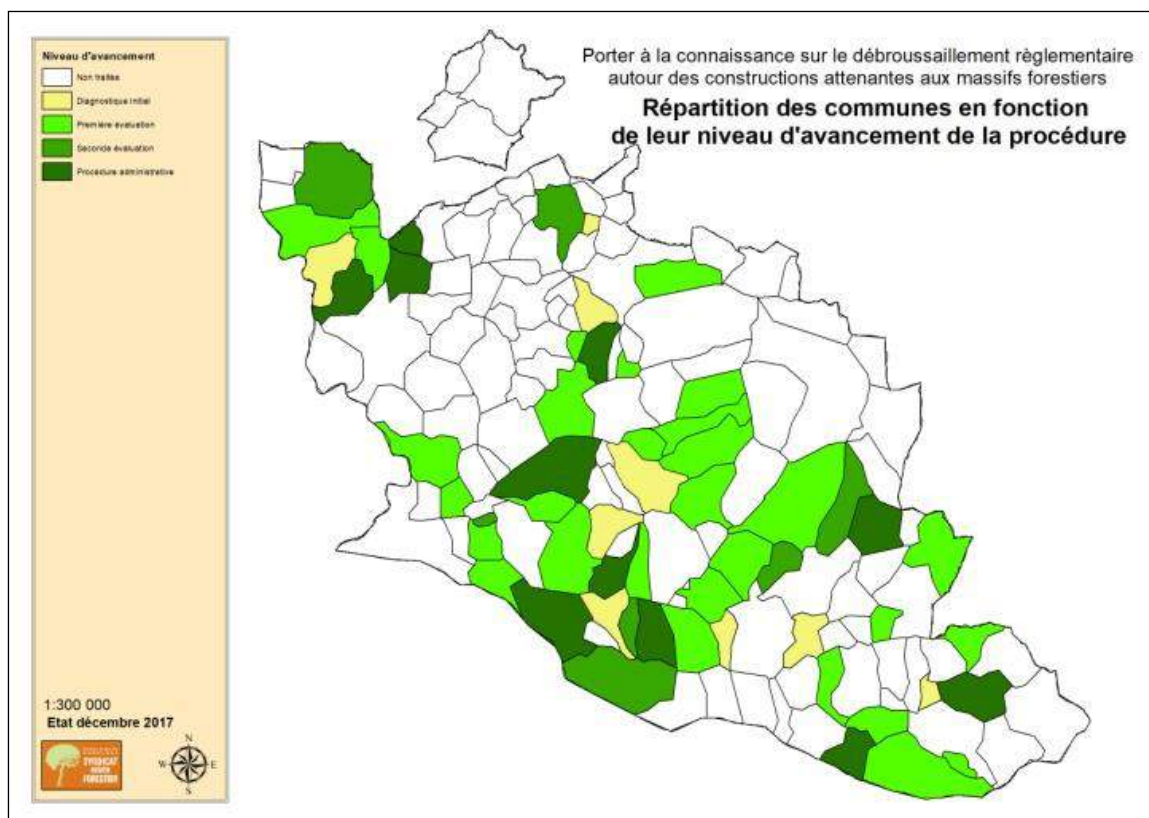
Les communes ainsi suivies sont : Bonnieux, Carpentras, Grambois, Lagnes, Le Barroux, Malemort du Comtat, Ménerbes, Oppède, Pernes-les-Fontaines, Piolenc, Roussillon, Saumane-de-Vaucluse, Vaison-la-Romaine, Venasque, Viens.

2.4 Sollicitation d'autres communes

Il s'agit de : Auribeau, Beaumont-de-Pertuis, Bédoin, Cucuron, Gordes, Mazan, Mérindol, Monteux, Mormoiron, Puyvert, Saignon, Sarriens... pour des renseignements, des documents, des visites de terrain ponctuelles...

2.5 Etat d'avancement de l'opération

A ce jour 62 communes ont bénéficié du porter à connaissance sur le débroussaillage obligatoire, réparties sur les différents massifs du département. 12 communes sont passées en procédure administrative. D'autres ont eu des contrôles dans un cadre de procédure judiciaire (résultats non communiqués).



3 Démarche de maîtrise foncière

Rappel : Les infrastructures vauclusiennes de défense de la forêt contre les incendies ne bénéficient d'aucune maîtrise foncière et sont souvent situées sur des propriétés privées. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, l'article L 134-2 du Code forestier prévoit la mise en place de servitudes de passage au profit de l'Etat, d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales. Les communes forestières de Vaucluse ayant délégué au Syndicat la compétence en matière de défense de la forêt contre l'incendie, les arrêtés de servitude sont donc pris en sa faveur.

En 2017, 45 pistes ont été concernées par la démarche de maîtrise foncière, et les propriétaires de 4 massifs ont été informés :

- Inventaire foncier pistes DFCI des Dentelles (16 pistes),
- Préparation des dossiers de servitudes pistes DFCI Monts de Vaucluse (de l'Isle-sur-la-Sorgue à Viens) 68,04 km (29 pistes sur 23 communes),
- Information des propriétaires concernés par les arrêtés préfectoraux de servitudes : massifs Petit Luberon, Grand Luberon, Ventoux et Rasteau-Cairanne.

4 Formation des élus et des agents territoriaux

4.1 Présentation

Pour la première fois, le Syndicat mixte a réalisé, en partenariat avec la DDT de Vaucluse, une formation de quatre jours pour les élus et des agents communaux sur la protection des forêts contre l'incendie.

Les objectifs étaient les suivants :

- Faire connaître les différents rôles du maire face au risque d'incendie et en ce qui concerne la protection des habitants et de la forêt.
- Permettre d'identifier les documents, procédures, outils qui permettent d'aménager le territoire et de mettre en place un politique de prévention.
- Faire comprendre la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage.
- Aider à mettre en œuvre cette réglementation : de l'information des administrés concernés aux procédures de contrôle et travaux d'office.

Quatre journées à thème se sont réparties ainsi :

- Mardi 7 novembre 2017 : La prise en compte du risque d'incendie de forêt dans la planification du territoire
- Mardi 14 novembre 2017 : Actions préventives de défense de la forêt contre l'incendie
- Mardi 28 novembre 2017 : Les obligations légales de débroussaillage
- Jeudi 30 novembre 2017 : Session spéciale sur la police DFCI

Ces journées s'adressaient aux élus et aux agents intervenant sur les problématiques de la protection contre les incendies de forêt et le débroussaillage obligatoire. La quatrième journée est plus particulièrement réservée aux personnes chargées de la verbalisation.

Les 19 intervenants :

Dominique SANTONI , Présidente SMDVF ;

Dominique CONCA, sous préfète d'Apt ;

Christian MOUNIER, vice président du Syndicat forestier, vice-président du Conseil départemental 84

Sylvie FARE, vice présidente du Syndicat forestier, Conseillère départementale

Luc REYNARD, vice président du Syndicat forestier, Maire de Bédoin

Jean-Marc COURDIER, DDT 84, service eau, environnement et forêt

Isabelle CHADOEUF, DDT 84, service prospective urbanisme et risques

Jean-Noël BARBE, DDT 84, service eau, environnement et forêt

Alexis FAULEAU, DDT 84, technicien DFCI

Eric RIGOLOT, INRA Avignon, Ecologie des Forêts Méditerranéennes

Daniel CHAUTARD, ONF, Unité DFCI

Alain JALABERT, SDIS 84, pôle prévision

Frédéric BALLART, SDIS 84, groupement opérationnel

Christophe MESSIN, SDIS 84, pôle prévision

Olivier BRICAUD, SMDVF, directeur des études

Sabine LE FALHER, SMDVF, chargée de mission OLD



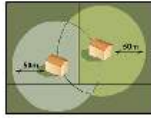

Nicole GIRARD, maire des Taillades

Laurence GEVA, maire de Saumane –de-Vaucluse

Michel COURTET, conseiller municipal d'Uchaux, responsable des CCF

Frédéric LAFONT, police municipale de l'Isle sur la Sorgue

Programme :

Formation sur la protection des forêts contre l'incendie Programme			
			
<p>Mardi 7 novembre 2017 : La prise en compte du risque d'incendie de forêt dans la planification du territoire</p> <p>9H00-12H30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil par Dominique SANTONI, présidente du Syndicat mixte forestier, et Dominique CONCA, sous-préfète d'Apt. - L'aléa feu de forêt / bilan des incendies de forêt dans le Vaucluse et de leurs causes. - Détermination des massifs exposés. - Prise en compte du risque dans les procédures d'urbanisme (PLU, SCOT) / plans de prévention des risques. - Réglementations visant à réduire la vulnérabilité (débranchement, fréquentation des massifs, emploi du feu, feux d'artifice...). <p>Intervenants : SMDVF/ Etat / SDIS 84 / DDT 84</p> <p style="text-align: center; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 2px;">Repas pris sur place</p> <p>13H30-17H00 : Le PPRIF du massif d'Uchaux sur la commune d'UCHAUX (transport en commun)</p>	<p>Mardi 14 novembre 2017 : Actions préventives de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)</p> <p>9H00-12H30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil par Christian MOUNIER, vice président du Conseil départemental et du SMDVF. - Risque / inflammabilité / évolution de la végétation méditerranéenne. - Stratégie de lutte. - Stratégie de l'aménagement des ouvrages DFCI / les différents types d'ouvrages et de coupures de combustible / les statuts fonciers / les servitudes. - Politique DFCI et plan départemental / planification. <p>Intervenants : Département de Vaucluse / INRA Avignon/ DDT84 / SMDVF / SDIS 84</p> <p style="text-align: center; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 2px;">Repas pris sur place</p> <p>13H30-17H00 : Les aménagements DFCI sur la commune des TAILLADES (transport en commun)</p>	<p>Mardi 28 novembre 2017 : Les obligations légales de débroussaillage (OLD)</p> <p>9H00-12H30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil par Sylvie FARE, vice-présidente du SMDVF. - Débroussaillages/emploi du feu - Le débroussaillage des abords des ouvrages linéaires (routes, lignes électriques,...). - Le débroussaillage légal autour des constructions. - Méthodologies de mise en œuvre de ces réglementations et de leur suivi - Les différents types de procédures de contrôle. <p>Intervenants : DDT84 / SMDVF / ONF</p> <p style="text-align: center; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 2px;">Repas pris sur place</p> <p>13H30-17H00 : Les OLD sur la commune de SAUMANE-DE-VAUCLUSE (transport en commun)</p>	<p>Jeu 30 novembre 2017 : Session spéciale sur la police DFCI</p> <p><i>Attention, cette journée est réservée plus particulièrement aux personnes chargées de la verbalisation sur leur commune.</i></p> <p>9H00-12H30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil par Luc REYNARD, vice président du SMDVF. - Les différentes compétences des acteurs concernés. - Conduites à tenir par les agents verbalisateurs. - Application du pouvoir de police dans le cadre des OLD. - Les différentes procédures / la réalisation des travaux d'office. - Les arrêtés municipaux. - La circulation des véhicules à moteur. <p>Intervenants : DDT 84 / ONF</p> <p style="text-align: center; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 2px;">Repas pris sur place</p> <p>13H30-17H00 : La police DFCI sur la commune de l'ISLE-SUR-LA SORGUE (transport en commun)</p>

4.2 Bilan chiffré de la formation

179 personnes inscrites sur les 4 journées de formation

33 personnes le 7 novembre

31 personnes le 14 novembre

67 personnes le 28 novembre

48 personnes le 30 novembre

Composition des participants

48% d'élus

20% d'agents territoriaux

23% de policiers municipaux et agents assermentés

9% autres

57 communes inscrites

AUBIGNAN , BEDARRIDES , BEDOIN, BLAUVAC, BUOUX, CABRIERES D'AIGUES, CABRIERES D'AVIGNON, CADENET, CAROMB, CASENEUVE, CASTELLET, CAVAILLON, CHEVAL BLANC, GIGONDAS, GOULT, GRAMBOIS, ISLE SUR LA SORGUE, JONQUERETTES, LA BASTIDONNE, LAGNES, LAURIS, LE BARROUX, LE CRESTET, LE THOR, LES TAILLADES, LOURMARIN, MAUBEC, MENERBES, MERINDOL, MIRABEAU, MODENE, MORMOIRON, MORNAS, MURS, PERTUIS, PEYPIN D'AIGUES, PUGET, PUYVERT, SABLET, SAUMANE, SEGURET, SERIGNAN DU COMTAT, SORGUES, ST DIDIER, ST MARCELLIN LES VAISON, ST MARTIN DE CASTILLON, ST PIERRE DE VASSOLS, ST SATURNIN LES AVIGNON, UCHAUX, VAISON-LA-ROMAINE, VAUGINES, VEDENE, VIENS, VILLARS, VILLELAURE, VILLES SUR AUZON.

4.3 Evaluation

Voici quelques réponses au questionnaire de satisfaction :

La formation a-t-elle répondu à vos attentes ? :

oui : 90 %

en partie : 10%

Comment avez-vous trouvé le contenu de la formation ? :

Très intéressant : 68 %

Intéressant : 32 %

Comment avez-vous trouvé l'alternance conférences le matin et visite de terrain l'après- midi ? :

Très positive : 68 %

Positive : 32 %

A noter dans les remarques : « Les infos théoriques toujours toutes intéressantes mais sur le terrain c'est une façon très pratique de se rendre compte de ce qu'il faut faire ou NE PAS FAIRE pour répondre aux OLD »

Comment avez-vous trouvé l'organisation de la formation ? :

Très positive : 65 %

Positive : 35 %

A noter dans les remarques : « Tout d'abord je tiens à vous remercier pour l'organisation de cette formation, autant au niveau de l'accueil que le SMF a réservé aux agents, élus....que des informations délivrées ».

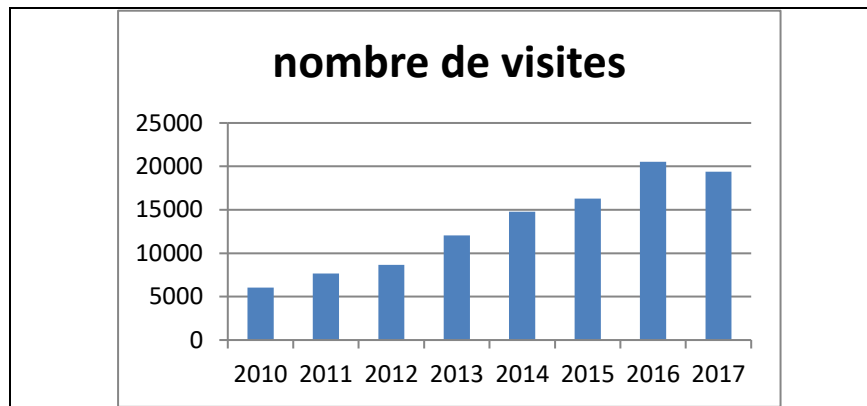


5 COMMUNICATION

5.1 Site Internet du Syndicat forestier

En 2017 le site Internet a reçu 19 387 visites et a passé la barre des 100 000 visites depuis sa création.

La rubrique sur le débroussaillage est la plus consultée.

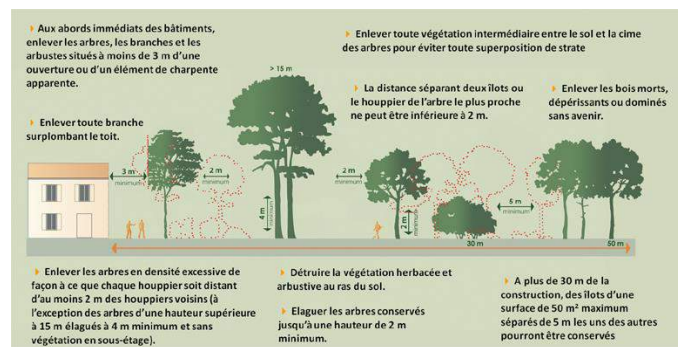
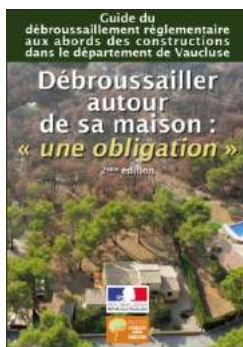


5.2 Editions

Réédition du livret « Guide du débroussaillage réglementaire aux abords des constructions dans le département de Vaucluse : Débroussailler autour de son habitation, une obligation »

Le livret a pour but de donner une lecture claire et visuelle de la réglementation. Il est centré sur les aspects juridiques du débroussaillage.

Il a fait l'objet d'une réédition en mars 2017 à 10 000 exemplaires.



5.3 Manifestation grand public

Fête de la forêt – 14 mai 2017 à Bédoin

Le Syndicat mixte forestier a tenu un stand sur les OLD lors de la journée de la forêt, dans la forêt de Perrache à Bédoin le dimanche 14 mai. Un engin de débroussaillage a également été installé sur place.

Une centaine de personnes s'est arrêtée sur le stand pour échanger et/ou prendre de la documentation.



Annexe 1

**L'équipe salariale du Syndicat mixte forestier
Décembre 2017**

Directrice : Sylvie BONVIN – 04 90 78 90 91

Gestionnaire comptable : Sylvia PICHON – 04 90 78 90 91

Secrétaire : Brigitte JAEG – 04 90 78 90 91

Directeur des études : Olivier BRICAUD – 04 90 78 78 31 – 06 26 16 26 60

Chargé de mission communication/ pédagogie/ OLD : Sabine LE FALHER - 04 90 78 78 22 – 06 26 16 26 73

Assistant des études et travaux : Vincent DERREUMAUX – 04 90 78 78 26 - 06 26 16 26 70

Responsable des travaux : Christian MANCIP : 06 26 16 26 56

Mécanicien : Christophe FLORIS

Ouvriers forestiers de l'équipe nord (basée à Violès) :

Alain MARCELIN (chef d'équipe), Fabrice ALTADILL, Yannick ANDRE, Christian ESTRAYER, Sebastien GIACOMELLI, François GUIGUE, Dominique HEGO, Christian REYNARD, Lionel SABATINI, Patrice SCHMITT-DONATI, Guillaume VINCENT.

Ouvriers forestiers de l'équipe sud (basée à Cadenet) :

Philippe BRITY (chef d'équipe), Farouk CHERAGA, Frédéric IMBERT, David JOURDAN, Christian JURAMY, Didier MALAN, Joël NOCCIOLETTI, Marc NOUGAT, Andrea RICHARD.